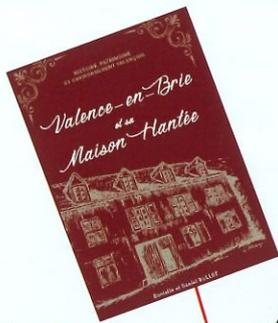


INFO VALENCE

Nice



Juillet 2016



INFO VALENCE

Magazine d'information municipale Mairie
 Service Communication Information
 Place de l'église / BP 1
 77830 VALENCE EN BRIE
 01.64.31.81.35 - 01.64.31.88.42
 www.mairie-valenceenbrie.fr

Directeur de publication : S. VAUCOULEUR
 Rédactrice : Timmy CHEDRI
 Commission Information :
 Timmy CHEDRI - Chantal JACQUES
 Éric MOAL - José VIEIRA
 Imprimerie :



Numéros utiles.

- Mairie 01 64 31 81 35
- Gendarmerie 01 60 69 40 16
- Médecin d'urgence 77 0825 826 505
- SOS Médecins 36 24
- Hopital de Montereau 01 64 31 64 31
- Centre Anti poison 01 40 05 48 48
- SAMU 15
- POMPIERS 18
- Urgence Electricité 0810 333 077
- Urgence Gaz 0810 433 077
- Trésor Public du Chatelet en brie 01 60 69 40 58

SOMMAIRE

3	Edito
4/5	Inondation
6 /7	Extraits CR conseils municipaux
8/9	Urbanisme
10/11	A noter
12/16	Vie de la commune
17	Agenda
18	Bouilles et Gribouilles
19	CSV
20	Sacré Charlemagne
21	HPEV
22	VAAV
23	A l'affiche
24	Commerçants/Artisans.....

Ouverture de la Mairie :

Lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 19h / Mercredi et Jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h / Mardi et Vendredi de 9h à 12h

Ouverture de la Poste :

du Lundi au Samedi de 9h à 12h

Les vacances approchent et c'est le moment de faire le bilan du semestre qui s'achève.

Le budget 2015 a été voté le 15 Avril 2015 à l'unanimité. Nous nous sommes attachés à ne pas augmenter la pression fiscale en tenant compte de la baisse des dotations de l'état d'une part et de diminuer un peu notre déficit d'autre part.

Investissement :

- Nous en parlons depuis un moment et le temps est venu de donner un nouveau regard sur la place de l'Eglise. Les travaux débuteront au mois d'Octobre pour une durée prévisionnelle de 3 à 4 mois, bien entendu ce chantier entraînera inévitablement une gêne. Je compte sur votre patience.

- Subventions accordées pour le remplacement de la chaudière de l'école et l'horloge de l'Eglise.

- Par ailleurs il est impératif de changer la fenêtre de l'ancienne école. Ce travail peut être réalisé grâce à une subvention (non négligeable) accordée par notre député Yves JEGO sur sa réserve parlementaire.



Civisme :

A mon grand regret et une fois encore je tiens à rappeler les règles de civisme. Le respect des bâtiments d'une part et d'autre part l'activité des agents communaux doit être une priorité.

Une fois de plus nous avons relevé des graffitis sur le lavoir communal et sur le puits. Je demande par ailleurs aux propriétaires d'animaux de veiller à ce qu'il ne reste aucune déjection après leur passage. Il s'agit tout simplement d'hygiène et de respect envers les employés communaux. Les dépenses correspondant à ce nettoyage permanent entraînent une augmentation non négligeable à imputer sur le budget de fonctionnement.

Je vous souhaite au nom du Conseil Municipal d'agréables et reposantes vacances.

Serge Vaucoeur

CARNET

Naissances

Naël MOGINOT ROLLAND

né le 26 décembre 2015,

Shay, Arenui, Jean-Louis, Emmanuel GOSSE BUCHER

né le 28 décembre 2016,

Louise, Marie MINDER

née le 4 janvier 2016,

Jibril TELLIER

né le 02 mars 2016,

Kemoko SIDIBÉ

né le 27 avril 2016,

Eliezer MAKIESE-NGOLU

née le 29 mai 2016

Lorick, Jules, Arnaud BARTHELEMY

née le 16 juin 2016

Bienvenue aux nouveaux Valençois

Mariage

Julien OGRODOWSZYK et Sandrine ANTONIO

le 21 mai 2016

Jean Marc VIBERT et Christine BEZAULT

le 25 juin 2016

Antony VERNEZ et Sophie SERMON

le 9 juillet 2016

Félicitations aux Mariés



Décès

Richard, Romain, Jean BOURQUI, 69 ans,

décédé le 13 février 2016

Nicole, Marie ROPARS épouse FERDJI, 82 ans,

décédée le 18 mars 2016

Albert NEYMANN, 93 ans,

décédé le 19 mars 2016

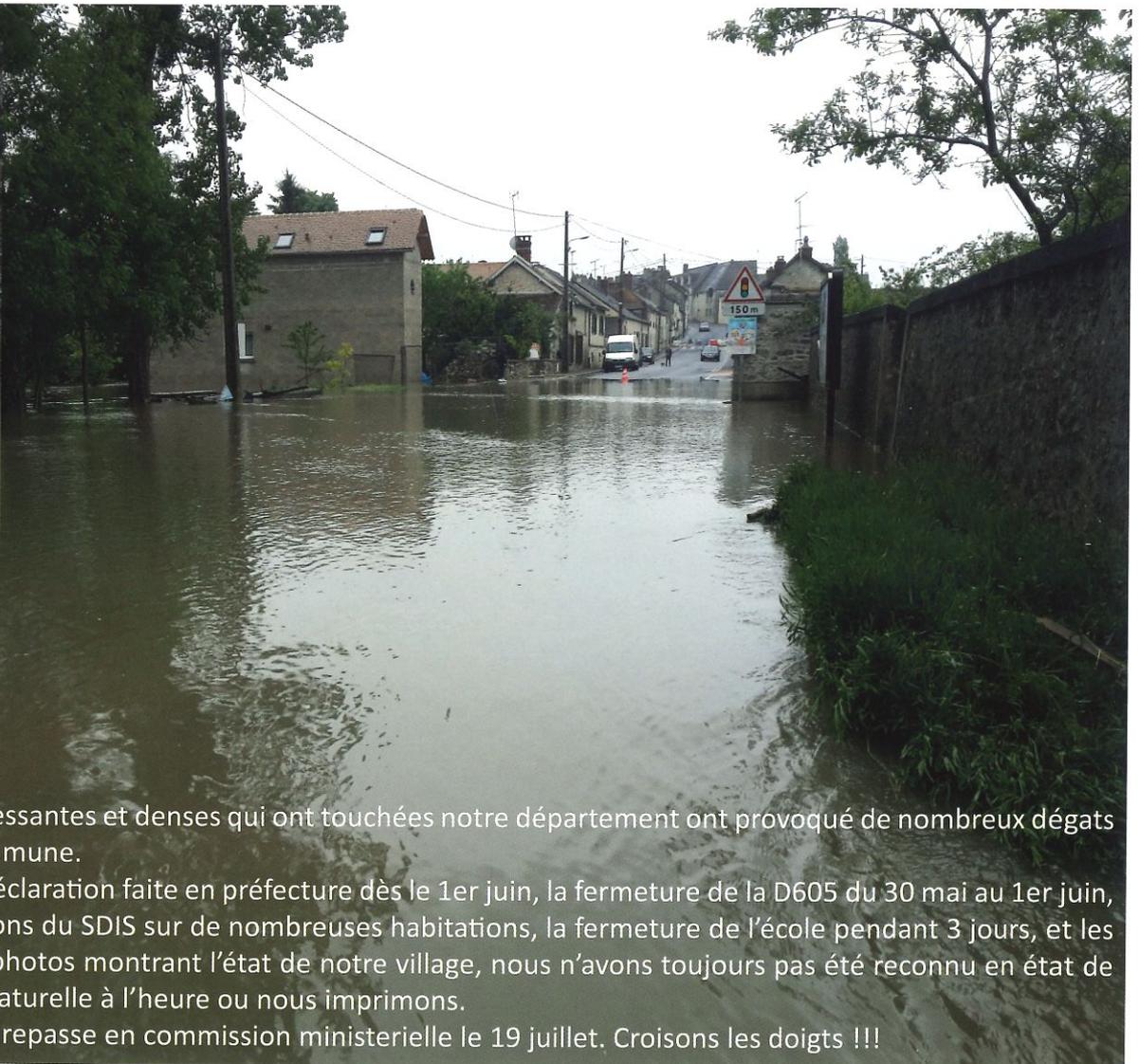
Walter, Joseph, François MARIS BUTTIENS, 88 ans,

décédé le 22 juin 2016

Nos condoléances aux familles

Inondation





Les pluies incessantes et denses qui ont touchées notre département ont provoqué de nombreux dégâts sur notre commune.

Malgré une déclaration faite en préfecture dès le 1er juin, la fermeture de la D605 du 30 mai au 1er juin, les interventions du SDIS sur de nombreuses habitations, la fermeture de l'école pendant 3 jours, et les nombreuses photos montrant l'état de notre village, nous n'avons toujours pas été reconnu en état de catastrophe naturelle à l'heure ou nous imprimons.

Notre dossier repasse en commission ministerielle le 19 juillet. Croisons les doigts !!!

Extrait du Compte rendu du conseil municipal du 4 février 2016

2- Rétrocession du lotissement des flamboyants dans le domaine communal

Lors d'une précédente réunion, la commune avait accepté la demande de rétrocession du lotissement des flamboyants dans le domaine communal. Suite à l'avis favorable émis par le commissaire enquêteur lors de l'enquête publique qui a eu lieu du 2 au 17 décembre 2015, la commune de Valence en brie

valide la rétrocession définitive de ce lotissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'intégrer dans le domaine public :

- la voirie du lotissement - parcelle ZC 168 pour 1310m²
- les espaces verts - parcelle 169 pour 132m²
- les trottoirs - parcelle 170 pour 182m²
- et les réseaux assainissement, eau, électricité et gaz.



Extrait du Compte rendu du conseil municipal du 7 mars 2016

2/- EMPRUNT CONTRAT RURAL

Suite aux explications fournies par monsieur le maire, et aux échanges entre les élus sur les offres de financement de LA BANQUE POSTALE et du CREDIT AGRICOLE - BRIE PICARD le conseil municipal après en avoir délibéré par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention décide d'emprunter 190 000 euros (cent quatre vingt dix milles euros) sur une durée de 15 ans avec des échéances trimestrielles auprès du CREDIT AGRICOLE - BRIE PICARD.

En outre le conseil municipal après en avoir délibéré par 14 voix

pour, 0 voix contre et 0 abstention décide d'emprunter 80 000 euros (quatre vingt milles euros) dans le cadre d'un prêt court terme In Fine - Avance TVA auprès du CREDIT AGRICOLE - BRIE PICARD.

3/- SUBVENTION DETR AIRE DE POMPAGE (Mares)

Monsieur le maire expose au conseil municipal, la nécessité d'aménager les mares et que ces travaux seront subventionnés à 80 %. Les dossiers de demandes de subvention ont été envoyés, et la municipalité doit attendre les notifications avant de débiter les travaux.

Extrait du Compte rendu du conseil municipal du 22 mars 2016

2/- ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL

Suite aux explications fournies par monsieur le maire, et aux échanges entre les élus sur les tarifs réglementés de vente de l'énergie de gaz naturel, le conseil municipal après en avoir délibéré par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention décide de rejoindre le groupement de commandes coordonné par le SDESM afin de mutualiser et obtenir les meilleurs prix du gaz naturel.

3/- ANNULLATION DE LA DELIBERATION DE LA MINORATION DE LA TAXE D'HABITATION POUR PERSONNES HANDICAPEES

Le conseil municipal à l'unanimité vote l'annulation de la délibération de la minoration de la taxe d'habitation pour les personnes handicapées.

4/- COMPTEUR LINKY

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 13 voix pour, 0 voix contre et 2 abstention décide de ne pas autoriser ErDF à installer les compteurs LINKY dans la commune de VALENCE EN BRIE.

5/- ELECTION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU R.P.I SUITE A UNE DEMISSION

Suite aux informations données par monsieur le maire, et aux échanges entre les élus sur la démission de Mme Chantal JACQUES du Regroupement Pédagogique Inter communal (R.P.I), le conseil municipal après en avoir délibéré par 12 voix pour, 3 voix contre et 0 abstention décide de nommer Mme Elodie GARCIA comme membre titulaire au R.P.I.

En outre le conseil municipal approuve et désigne à l'unanimité M. Gilles BRUNEAU comme suppléant au R.P.I.

Extrait du Compte rendu du conseil municipal du 11 avril 2016

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - COMMUNE

réf : DELIB2016_09

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - EAU

réf : DELIB2016_10

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - COMMUNE

réf : DELIB2016_11

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - EAU

réf : DELIB2016_12

VOTES DES 4 TAXES / réf : DELIB2016_15

Il est proposé pour l'année 2016, les mêmes taux que pour l'année précédente :

- la taxe d'habitation : un taux à 18.43 %

- la taxe foncière bâtie : un taux à 26.29 %

- la taxe foncière non bâtie : un taux à 76.79 %

- la cotisation foncière des entreprises (CFE) : un taux à 19.28 %

AFFECTATION DU RESULTAT 2015 - COMMUNE / réf : DELIB2016_13

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 d'un montant de 286 086,77 €, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante:

En excédent de fonctionnement au 002 en recettes de fonctionnement : 125 072.85 €

et,

En excédent de fonctionnement capitalisé au 1068 recettes d'investissement : 161 013.92 €

Extrait du Compte rendu du conseil municipal du 11 avril 2016 - suite

AFFECTATION DU RESULTAT 2015 - EAU / réf : - Section d'exploitation : 770 790.74 euros
 DELIB2016_14

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 d'un montant de 71 199.40 €, sur le service eau, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante:

un excédent de fonctionnement au 002 en recettes de fonctionnement : 28 415.51€

et,
 En excédent de fonctionnement capitalisé au 1068 en recettes d'investissement : 42 783.89 €

VOTE DU BUDGET 2015 - COMMUNE / réf : DELIB2016_16
 Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget de la commune tel qu'il a été préparé par la commission des finances et qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

- Section d'investissement : 709 283.92 euros.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention. VOTE le budget primitif de la commune pour l'année 2015.

VOTE DU BUDGET 2016 - EAU / réf : DELIB2016_17

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget du Service de l'Eau tel qu'il a été préparé par la commission des finances et qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

- Section d'exploitation : 68 765.51 euros

- Section d'investissement : 141 620.96 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention, VOTE le budget primitif du service de l'eau pour l'année 2015

.....

Extrait du Compte rendu du conseil municipal du 27 avril 2016

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose aux conseillers de voter les subventions aux associations,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE et VOTE une subvention communale pour l'année 2016 aux associations ci-après :

- VALC.....150 € à l'unanimité des membres présents et représentés
 - HPEV.....700 € à l'unanimité des membres présents et représentés
 - CSV section football.....1 000 € à 13 voix pour et, 1 abstention
 - Bouille et Gribouille.....600 € à l'unanimité des membres présents et représentés
 - VAAV.....1 500 € à 13 voix pour - M. VIEIRA José sort de la salle
 - Sacré Charlemagne.....500 € à 13 voix pour - M. RACINE Pierre sort de la salle
 - Compagnie du Javot.....1 200 € à 13 voix pour - M. BRUNEAU Gilles sort de la salle
 - Les donateurs du Sang.....100 € à l'unanimité des membres présents et représentés
 - Handisport.....30 € à l'unanimité des membres présents et représentés
 - Téléthon.....30 € à l'unanimité des membres présents et représentés
 - Les resto du coeur.....100 € à l'unanimité des membres présents et représentés
 - Les Sapeurs Pompiers.....50 € à l'unanimité des membres présents et représentés
 - L'accordéon pour la vie.....50 € à l'unanimité des membres présents et représentés
- DIT que les crédits nécessaires figurent au budget primitif de l'année 2016.

Extrait du Compte rendu du conseil municipal du 26 mai 2016

Vu l'arrêté préfectoral 2016/DRCL/BCCCL/N°28 du 30 mars 2016 portant adoption du schéma départemental de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral 2016/DRCL/BCCCL/40 portant délimitation du périmètre du projet de création d'une communauté de communes sur le territoire des communes d'Andrezel, Argentières, Beauvoir, Blandy, Bombon, Champdeuil, Champeaux, le Châtelet-en-Brie, Châtillon-la-Borde, Chaumes-en-Brie, Coubert, Courquetaine, Crisenoy, Echouboulains, Les Ecrennes, Evry-Grégy-sur-Yerres, Féricy, Fontaine-le-Port, Fouju, Grisy-Suisnes, Guignes, Machault, Moisenay, Ozouer-le-Voulgis, Pamfou, Saint-Méry, Sivry-Courtry, Soignolles-en-Brie, Solers, Valence-en-Brie et Yèbles.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter le nouveau périmètre de la communauté de commune comprenant les communes :d'Andrezel, Argentières, Beauvoir, Blandy, Bombon, Champdeuil, Champeaux, le Châtelet-en-Brie, Châtillon-la-Borde, Chaumes-en-Brie, Coubert, Courquetaine, Crisenoy, Echouboulains, Les Ecrennes, Evry-Grégy-sur-Yerres, Féricy, Fontaine-le-Port, Fouju, Grisy-Suisnes, Guignes, Machault, Moisenay, Ozouer-le-Voulgis, Pamfou, Saint-Méry, Sivry-Courtry, Soignolles-en-Brie, Solers, Valence-en-Brie et Yèbles.

- D'accepter provisoirement le siège de la future communauté de communes au Châtelet-en-Brie en attendant le vote des nouveaux statuts.

.....

Déclarations préalables

Yoann MARTINS	Agrandissement d'un garage
GEODIM	Division en vue de construire
Pierre QUINTAVALLA	Restauration d'un mur de clôture en pierres
Arnaud PETITBERGHIE	Rehaussement des piliers du mur de clôture et Chgt de portail et portillon
Eugène JERAMA	Abri de jardin en parpaing sur dalle béton et toiture tuiles
Michel COIGNARD	Cloture en parpaing et crépi blanc
Alain ANDRES	Division en vue de construire
Jeremy ROUQUETTE	Création d'une rampe en béton à l'entrée du garage
Olivier LAVIGNE	Création d'un garage de 35m ²
Arnaud CLERIS	Ouverture porte fenetre, portillon, allée. Transformation d'un batiment en local professionnel
Carole MONTAGU	Remplacement fenêtre, porte d'entrée, muret, portail
Christian FREMERY	Pose de 6 fenetres de toit, création d'une pièce de 10m ²
Jerome JACQUES	Véranda
Alain SAVARY	Refection de toiture à l'identique
Laurent JUMEAU	Peinture extérieur sur toute la façade
Tristan DUMONT	Construction d'un garage
MADEIRA	Ouverture de fenetres, transformation façade
Enguerran TISSIER	Ouvertures fenetres et lucarne, création place de parking, division en 2 logts
Gérard CHANCÉ	Cloture en parpaing, crépi beige, parement briques
Mickael NAUDIN	Refection toiture, suppression 2 cheminées, création de 2 fenêtrés de toit
Eric LUZU	Réaménagement d'un garage, remplacement et surelevation toiture

Permis de Construire

FAY / FRESSE

Agrandissement



Un garage accolé à une habitation existante peut-il bénéficier de la dérogation du code de l'urbanisme (CU) à 40m² (article R. 421-17 f)2 §) ?

Non. Cette dérogation s'applique uniquement pour les extensions de construction, situées en zone urbaine des plan locaux d'urbanisme et lorsque cette création ne conduit pas au dépassement de l'article R. 431-2 du CU.

Comment apprécier qu'une construction est une extension du bâtiment existant ?

Deux conditions sont à réunir :

- une création de surface par le prolongement des structures d'un bâtiment déjà existant, construction faisant un seul et même volume ;
- l'existence préalable ou la création d'une ouverture sur un mur extérieur de la construction existante faisant office de passage entre les deux parties.

Un permis de construire modificatif prolonge-t-il la durée de validité du permis initial ?

Non. Le ministère du logement rappelle qu'un tel permis permet de pratiquer « des modifications limitées du projet initial sans remettre en cause l'économie générale »

Ainsi la délivrance d'un permis de construire modificatif n'a pas pour effet de modifier la période de validité du permis de construire.

**Si vous avez des questions en urbanisme, n'hésitez pas à nous en faire part.
Nous répondrons sur le bulletin municipal**



Les travaux annoncés autour de l'église sont, comme vous avez pu le constater désormais terminés. Cet aménagement qualificatif destiné à redorer l'image du secteur central de notre commune est la première partie des travaux prévus dans le cadre d'un contrat rural. Nous allons maintenant, toujours grâce à celui-ci, démarrer les études pour restaurer l'Eglise Saint Nicolas dont la toiture et les façades commencent à montrer une certaine fatigue. Ces travaux devraient démarrer courant de l'année prochaine et sont subventionnés sur la même base. Nous espérons que les nouveaux espaces ainsi aménagés soient à la hauteur de vos attentes.



Information sur la liste électorale de la commune

Pour voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En cas de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Comment s'inscrire :
 Pour remplir les conditions suivantes :
 - Être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin
 - Être de nationalité française (les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires uniquement pour participer aux élections municipales et européennes) ;
 - Être titulaire des droits civils et politiques.

Comment s'inscrire ?
 - En se rendant à la mairie avec les pièces exigées, ou
 - Par courrier, en envoyant à la mairie le formulaire de demande et les pièces exigées,

Documents à fournir :
 - Le formulaire d'inscription disponible en mairie ou en ligne
 - Une pièce d'identité
 - L'adresse postale de domicile

Comment s'inscrire ?
 - Dans quelques cas particuliers, pour pouvoir voter, il faut s'inscrire avant la fin de l'année qui précède le scrutin.

avant le 31 décembre

Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année mais vous ne pouvez voter qu'à partir du 1er mars de l'année suivante

(après la révision annuelle des listes électorales). Pour pouvoir voter en 2017, il faut donc s'inscrire au plus tard le 31 décembre 2016.

Cas particuliers : inscription l'année de l'élection

Si vous êtes dans l'une des situations suivantes, vous pouvez vous inscrire et voter la même année :

- Jeune ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1er mars et le jour de l'élection,
- Personne qui déménage pour des motifs professionnels et fonctionnaire admis à la retraite après le 1er janvier,
- Militaire retournant à la vie civile après le 1er janvier,
- Acquisition de la nationalité française après le 1er janvier,
- Recouvrement de l'exercice du droit de vote après le 1er janvier.



Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

Nouvelle grille des droits d'accès à la déchèterie



CE QUI CHANGE

LE NOMBRE DE DROITS D'ACCÈS

Depuis le 1^{er} janvier 2016, **36 DROITS D'ACCÈS** annuels sont accordés à chaque administré (voir tableau ci-contre).

Afin de faciliter l'application sur le terrain, les droits d'accès consommés à chaque passage sont décomptés en fonction du type de véhicule uniquement (ils sont indépendants du type de déchets et du niveau de remplissage du véhicule).

Une fois ce nombre de droits d'accès dépassé, les dépôts restent possibles via un paiement sur place (carte bleue), en fonction du type de véhicule et de la nature des déchets.

JUSTIFICATIFS D'ACCÈS

À chaque administré de notre base de données est associé son numéro fiscal, codification unique qui permettra de lutter contre les usages frauduleux des cartes d'accès (une seule carte par foyer).

Première inscription :

À chaque création de carte doivent être présentés à l'agent d'accueil un avis d'imposition locale (taxe foncière ou d'habitation) en plus des justificatifs habituels (pièce d'identité et justificatif de domicile de moins de 6 mois).

► L'agent saisit le numéro fiscal dans son terminal mobile et

LA GRILLE DES DROITS D'ACCÈS

Catégories de véhicule <i>selon le volume de stockage</i>	Droits d'accès consommés <i>par passage (sur 36 droits d'accès annuels)</i>	Nombre d'accès gratuits <i>par an</i>	Tarifification en cas de dépassement* <i>des droits d'accès annuels consommés</i>
cat. 1 Véhicules non tolés ou inférieurs (dont 2 roues)	1	36	Autres déchets ou en mélange : 30 € Gravats : 12 € Déchets verts : 7 €
cat. 2 Petit utilitaire	2	18	Autres déchets ou en mélange : 60 € Gravats : 24 € Déchets verts : 14 €
cat. 3 Fourgonnette	6	6	Autres déchets ou en mélange : 180 € Gravats : 72 € Déchets verts : 42 €
cat. 4 Remorque (Longueur ≤ 2 m)	2	18	Autres déchets ou en mélange : 60 € Gravats : 24 € Déchets verts : 14 €
cat. 5 Grande remorque	3	12	Autres déchets ou en mélange : 90 € Gravats : 36 €

DEVENEZ ACTEUR

INITIEZ-VOUS AUX PREMIERS SECOURS

ALERTER 

MASSER 

DÉFIBRILLER 

POSER UN GARROT 

Il y a des gestes qui sauvent
 Suivez une initiation* gratuite de deux heures
 #lesgestesquisauvent

Pour vous inscrire :



www.ilvadesgestesquisauvent.fr

*Cette initiation n'équivaut pas à la formation PSC1

PENSEZ Y POUR UN JOB ÉTUDIANT OU UN MÉTIER

L'animation vous intéresse !



bafa

Brevet d'aptitude aux fonctions
 d'animateur de centres de vacances
 et de loisirs

Dès 17 ans vous pouvez obtenir le Bafa
 (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur)

Pour vous inscrire rendez-vous, sur le site internet :
www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

Ce site du ministère chargé de la jeunesse vous permet de :

- vous inscrire à la formation
- effectuer les démarches administratives liées à votre cursus (inscription, demande de dérogation, prorogation...);
- suivre l'évolution de votre cursus, consulter et éditer les pièces contenues dans votre livret de formation ;
- consulter l'ensemble des informations utiles à la réussite de votre formation.

En vous inscrivant sur ce site, vous disposez d'un compte personnel que vous pouvez consulter à tout moment grâce à un identifiant et un mot de passe.

Pour obtenir le Bafa, vous devez suivre deux sessions de formation théorique et un stage pratique qui se déroulent obligatoirement dans l'ordre suivant :

- une session de formation générale, qui vous permet d'acquérir les notions de bases pour assurer les fonctions d'animation (de 8 jours minimum)
- un stage pratique, qui vous permet la mise en œuvre des acquis et l'expérimentation (14 jours effectifs minimum) ;
- une session d'approfondissement (de 6 jours minimum) ou de qualification (de 8 jours minimum) qui vous permet d'approfondir, de compléter, d'analyser vos acquis et besoins de formation.

La durée totale de la formation ne peut excéder 30 mois sous peine de perdre le bénéfice des éléments déjà acquis.

CAISSE DEPARTEMENTALE d'AIDE AU LOGEMENT de SEINE ET MARNE

C.A.D.A.L.

La CAISSE DEPARTEMENTALE D'AIDE AU LOGEMENT de Seine et Marne, "C.A.D.A.L." créée et financée par le Conseil Général de Seine et Marne, propose des PRETS pour aider au financement des opérations immobilières suivantes :

- ACCESSION à la PROPRIETE (acquisition de neuf ou d'ancien)
- CONSTRUCTION
- RACHAT DE SOULTE
- AGRANDISSEMENT
- RENOVATION, AMELIORATION, ADAPTATION, REHABILITATION
- TRAVAUX de COPROPRIETE

Certaines conditions sont demandées pour pouvoir bénéficier de ces prêts :

• L'habitation doit se situer en Seine et Marne et doit constituer la résidence principale et personnelle du demandeur,

• Sont appliqués, le barème de ressources CADAL.

COMPOSITION DU FOYER	PLAFONDS DE RESSOURCES	MONTANTS DU PRETS
- 1 Personne	25 000 €	7 000 €
- 2 Personnes	34 500 €	8 000 €
- 3 Personnes	40 800 €	8 000 €
- 4 Personnes	46 500 €	9 000 €
- 5 Personnes	52 300 €	9 000 €
- 6 Personnes	59 100 €	10 000 €
- 7 Personnes et +	65 500 €	10 000 €

MONTANT DES PRETS

Construction et acquisition : Prêts de 7 000 à 10 000 € (suivant la situation de famille)

Agrandissement & Amélioration : Prêts de 700 à 10 000 € (suivant la situation de famille)

Taux d'intervention : 70 % du coût total des travaux, des matériaux ou de la quote-part

TAUX D'INTERET

2%

DUREE DE REMBOURSEMENT

3 - 5 - 7 ou 10 ans (suivant la nature du projet)

Courrier : C.A.D.A.L.
 Hôtel du Département
 CS 50377
 77010 MELUN CEDEX

Pour en savoir plus...

Bureaux : C.A.D.A.L.
 3 rue Paul Cézanne
 La Rochette
 77000 MELUN

☎ 01.60.65.94.88

☎ 01.64.87.95.07

☎ 01.60.59.00.58

@-mail : cadal77@wanadoo.fr

Aides financières possibles

Conseil Départemental de Seine-et-Marne

Aide de 200€ maximum accordée au stagiaire pour les formations d'approfondissement bafa.

Condition d'obtention :

- Résider en Seine-et-Marne
- Remplir le formulaire en ligne sur le site du conseil général du 77

CNAF

L'aide de la CNAF intervient à la fin de votre troisième stage Bafa (approfondissement). Une somme de 91,47 € ou 106,71 € vous sera directement versée, elle n'est pas déductible du prix du stage.

Renseignez-vous au 0810 25 77 10

CAF & Pôle emploi

ainsi que les CE, associations caritatives, etc....

Le repas des Anciens



Cette année encore, la municipalité a perpétué le traditionnel repas offert à nos aînés.

Après un petit discours de Monsieur Le Maire pour nos anciens, dans lequel il rendait hommage à ceux qui n'étaient plus parmi nous cette année, les invités ont dégusté une délicieuse paëlla cuisinée par Madame Manuela IBORRA et Monsieur Bernard OLLIVIER.

Le repas a été rythmé au son de l'accordéon de Jocelyne BRUET et des chants de la chorale JAVOT'CALE.

Merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cet agréable moment partagé.



«La galette des anciens est devenue cette année la galette du partage.

Une trentaine d'enfants de l'école de valence en Brie est venue à cette occasion entonner en chœur «le soleil» de Grégoire.

Après la lecture d'une poésie composée par une élève et la remise des dessins qu'ils avaient confectionnés, les enfants ont timidement pris place au milieu de nos aînés pour déguster la fameuse galette. A l'issue de différentes anecdotes dont seuls nos anciens ont le secret, les enfants ont rejoint leur école et laissé place aux discussions plus solennelles.

Nos reines et nos rois d'un jour n'avaient pour un bref instant pas d'âge.»

«Quand un enfant a les mains propres, il prend son repas dans le cercle des anciens.

Proverbes du Burkina Faso (1999)»

Galettes des rois

Cérémonie du 8 mai



Soixante et onze ans après la victoire du 8 mai 1945, c'est en présence de Monsieur Jean-Louis Thieriot, Conseiller Départemental, le conseil municipal au grand complet, les autorités civiles et militaires, les représentants des associations et anciens combattants et victimes de guerre et la population que Monsieur Serge Vaucouleur, Maire de Valence en Brie, a commémoré cet anniversaire.

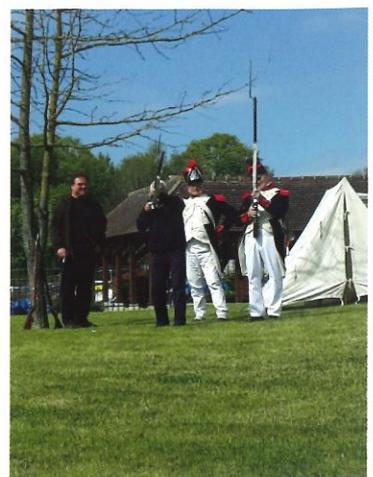
Lors du rassemblement au monument aux morts pendant les différentes guerres, Monsieur Le Maire a lu le message du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Défense, chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire rappelant les combats menés par nos aînés pour que nous vivions dans un pays en paix.

Après l'hommage rendu aux résistants Pierre Brossolette, Geneviève de Gaulle-Anthoniz, Germaine Tillon et Jean Zay entrés au Panthéon le 27 Mai 2015 et à l'esprit de la résistance, la traditionnelle sonnerie aux morts et la Marseillaise ont retenti, exécutées par la fanfare de Montereau, Monsieur Vaucouleur a convié toutes les personnes présentes à partager le « pot de l'amitié » dans la salle Marius Albert.



C'est sous le regard bienveillant des troupes de Napoléon que nous avons fait la brocante cette année. Pour la première fois, et nous l'espérons pas la dernière, ceux ci ont installé leur campement dans le parc du foyer A.M. REDON. Le soleil était au rendez-vous et Le Maire s'est joyeusement prêté à tirer au mousqueton.

Merci à Laurent VION qui a proposé cette rencontre pour le plus grand plaisir des Valençois et des chineurs de la brocante.





Bonne nouvelle !!!

Comme nous vous l'avons promis il y a 2 ans, le terrain de jeux prévu dans les rues basses devrait voir le jour.

Grâce à Monsieur José VIEIRA nous avons récupéré différents jeux d'extérieur pour enfants.

Nous espérons pouvoir mettre rapidement le terrain en état afin de les installer et que nos enfants puissent profiter d'un espace qui leur sera réservé.



Classement de la foulée du 30 avril 2016

Résultats des petits

(Aller /retour : du foyer Anne-Marie REDON au pont du TGV)

Classement	Nom	Prénom
1	MOHAMED	Karim
2	CHOISI	Matéo
3	CHOISI	Thimoté
4	VANNESTE	Marie
5	CORTES	Leila

Résultats des grands pour parcourir 5,8km

Classement	Nom	Prénom	Temps en minutes et secondes
1	BOUXIN	Franck	23,09'
2	MASCARIN	Alissa	25,42
3	MASCARIN	Fabrice	25,42
4	MOHAMED	Boumediene	25,59
5	MASCARIN	Olivia	28,22
6	IDELGUARHE	Hassan	31,01
7	MARTINEZ	Philippe	31,03
8	AMANI	Bastoi	33,04
9	GERMILLAC	Damien	41,50
10	ALTIN	Ufuk	41,52
11	CHEDRI	Melody	42,04
12	PEREIRA	Mathilde	43,40
13	CHOISI	Elodie	45,01
14	GIRARD	Anthony	Abandon

Voilà les résultats des 19 sportifs courageux qui ont participé à la 24^{ème} édition de la foulée valençaise malgré la pluie, le vent le 30 avril 2016 à Valence en Brie.



Vandalisme

Nous constatons une recrudescence d'actes de vandalisme sur la commune que nous déplorons. La commune a à chaque fois et fera systématiquement un dépôt de plainte vis-à-vis des auteurs de ces actes.

Devant la multiplication de ces dégradations et le coût engendré pour la commune, nous n'excluons pas une augmentation des impôts locaux l'an prochain.

Il est du devoir de tous de respecter le bien des autres

Nous œuvrons pour embellir notre commune et il est dommage que de tels actes surviennent.

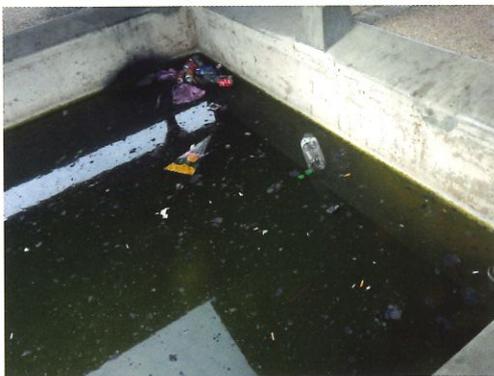
Une enquête est en cours et les auteurs devraient être bientôt identifiés.



Cendres du barbecue et autres débris jetés dans le lavoir



Brulure du béton lavé sur le trottoir, suite à un barbecue sauvage fait dessus.



Poubelle communale brûlée

Article 322-1 du code pénal

La destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui est punie de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, sauf s'il n'en est résulté qu'un dommage léger.

Le fait de tracer des inscriptions, des signes ou des dessins, sans autorisation préalable, sur les façades, les véhicules, les voies publiques ou le mobilier urbain est puni de 3 750 euros d'amende et d'une peine de travail d'intérêt général lorsqu'il n'en est résulté qu'un dommage léger.

Article 322-3 du code pénal

L'infraction définie au premier alinéa de l'article 322-1 est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende et celle définie au deuxième alinéa du même article de 15 000 euros d'amende et d'une peine de travail d'intérêt général :

1° Lorsqu'elle est commise par plusieurs personnes agissant en qualité d'auteur ou de complice ;

4° Lorsqu'elle est commise au préjudice d'un témoin, d'une victime ou d'une partie civile, soit pour l'empêcher de dénoncer le fait, de porter plainte ou de déposer en justice, soit en raison de sa dénonciation, de sa plainte ou de sa déposition ;

7° Lorsqu'elle est commise par une personne dissimulant volontairement en tout ou partie son visage afin de ne pas être identifiée ;

8° Lorsque le bien détruit, dégradé ou détérioré est destiné à l'utilité ou à la décoration publique et appartient à une personne publique ou chargée d'une mission de service public.

Lorsque l'infraction définie au premier alinéa de l'article 322-1 est commise à l'encontre d'un établissement scolaire, éducatif ou de loisirs

Les peines sont portées à sept ans d'emprisonnement et 100 000 € d'amende lorsque l'infraction définie au premier alinéa de l'article 322-1 est commise dans deux des circonstances prévues aux 1° et suivants du présent article.



Containers à verres et journaux aux fours à chaux

Fête nationale



A la veille de la fête nationale, les enfants de Valence ont déambulés dans les rues de la commune afin de regrouper la population au stade et ainsi assister à un magnifique feu d'artifice tiré par la société «nuits féeriques».

Après un bouquet final retentissant, les personnes présentes ont été invités à bouger sur la musique orchestrée par DJ PHIL.

La soirée s'est achevée tard dans la nuit et les derniers participants sont rentrés la tête pleine de souvenirs. Nous vous remercions pour votre participation au bal plus nombreux que l'an passé et vous donnons rendez-vous l'an prochain pour notre plus grand plaisir.





Little Evan a été créée
but d'aider les familles dont
isons partie, à financer des
néreux et non pris en charge
re système de santé, pour les
souffrant du syndrome de
teints de paralysie cérébrale
res troubles et handicaps

t, les maladies responsables
rd moteur représentent plus
0 enfants par an.

mbre de parents se tournent
les méthodes étrangères
tes et ayant fait leurs preuves,
on reconnues en France (Medek Exercise, Essentis, la
aison Mollii, équithérapie ...)
remboursées.

u handicap, la situation
ere des familles est bien
t fragilisée, et notre but est
e permettre à nos enfants
er au meilleur et à leur rêve:

ER!
association à organisée une
de rééducation fin juillet,
permis à 7 enfants de profiter
érapie CME.

RACINE
little-ewan.e-monsite.com/
facebook.com/little.ewan.asso
tle.ewan.asso@gmail.com

1 11 41

Kermesse des écoles

La kermesse des écoles a eu lieu le Samedi 18 juin 2016 à la salle des fêtes de Valence en Brie.

Les écoles d'Echouboulains et de Valence se sont retrouvées dès le matin pour proposer aux enfants et à leurs parents les jeux traditionnels auxquels ils aiment tant jouer. Après une pause repas qui a remporté un vif succès, les parents des élèves des deux écoles ont pu profiter du spectacle proposé par toutes les classes. Le spectacle s'est terminé par la remise des prix aux CM2 qui partent en Sixième, prix remis par les membres du RPI. Quant aux futurs CP, l'association de parents d'élèves Sacré Charlemagne leurs a offert un dictionnaire. Après cette clôture de spectacle, les stands de jeux ont ré-ouvert l'après-midi pour le plaisir des petits et des grands, juste avant que la pluie ne mette un point d'arrêt aux festivités.

Toute l'équipe enseignante souhaite remercier ceux qui se sont investis pour que cette fête de fin d'année soit une réussite : le RPI, les Maires et leurs équipes, Sacré Charlemagne, les parents et les enfants.

M. Ramaré



Composition des Enseignants de l'école primaire

PS : Mathilde BENOIT

MS : Carole REMBRY

Agenda

Rentrée scolaire des primaires
1er septembre



Samedi 3 septembre
Forum des associations
au foyer A. M. REDON
Organisé par les associations

Samedi 10 septembre
dimanche 11 septembre
Journée du patrimoine à l'extérieur



Mercredi 21 septembre
Journée la de la paix
organisé par le CADA et la mairie

Dimanche 2 octobre
Brocante
Organisé par la Mairie

Brocante



St nicolas
3 décembre 2016
organisé par la mairie

Fete de la st sylvestre
31 décembre
organisé par les Valençois



Fête des voisins



C'est dans une bonne ambiance musicale et ensoleillée que s'est déroulée la fête des voisins cette année. Organisée pour la 1ère fois aux fours à chaux, elle a rassemblé beaucoup plus de monde que les années précédentes.

Merci à Alain ANDRES et Cyril GAFFIERO qui ont joué de la guitare pour notre plus grand plaisir.

Plusieurs plaintes ont été déposées en mairie concernant le manque d'éducation de certains riverains.

Nous vous rappelons que les poubelles doivent être déposées dans les containers qui doivent se trouver dans l'espace dédié.

Dorénavant, chaque personne vue en train de jeter ses poubelles sur la voie publique sera verbalisée.

Nous avons alerté l'OPHLM afin qu'elle agisse auprès des locataires de la Cerisaie.



Bouilles & Gribouilles

Une année se termine dans la joie et la bonne humeur. Bouilles & Gribouilles poursuit son activité d'année en année avec toujours le même enthousiasme. Nous vous attendons nombreux à la rentrée, tous les lundis et jeudis de 9h à 11h30 au foyer Anne Marie REDON, pour partager avec nous de bons moments. N'hésitez pas à nous rendre une petite visite !

Bonnes vacances à tous



Le Bureau





Le C.S.V. section football est reparti pour la saison 2015/2016 avec une équipe engagée en championnat excellence CDM, pour la 4ème année consécutive. Pour cette saison de transition, les résultats ont été au rendez-vous avec un maintien acquis très rapidement ainsi qu'une finale de coupe du comité.



Nous sommes heureux de vous annoncer que l'aventure continue pour l'exercice 2016/2017 avec la mise en place d'un nouveau bureau qui aura à coeur de continuer le travail entrepris ces dernières années.

L'un des objectifs fixés par la nouvelle équipe dirigeante est de remettre en place une section foot-animation pour les plus jeunes (à partir de 6 ans).



Nous vous invitons à contacter le nouveau président M. Terry Grandvillain et à venir nous rencontrer lors du forum des associations qui aura lieu à Valence en Brie le samedi 3 septembre. Toute l'équipe du C.S Valence en Brie vous souhaite d'excellente vacances et espère vous retrouver très bientôt.

Composition du nouveau bureau :

Terry Grandvillain, président : 06.88.84.88.56
 Allan Grandvillain, responsable CDM
 Jérémie Labbé, secrétaire
 Arnaud Delaforge, trésorier

Sacré Charlemagne

Notre 2ème bourse aux vêtements, jouets et articles de puériculture a eu un franc succès. Cela nous a permis de récolter 600 € qui seront redistribués aux écoles. Merci aux parents et aux enseignants de s'être mobilisés autour de nous.



Lors de la kermesse, l'association Sacré Charlemagne a été heureuse de remettre aux élèves de GS un dictionnaire le Petit Robert Junior en vue de leur passage en CP. L'association, à travers cet ouvrage, veut participer au projet d'école qui vise à améliorer la qualité du langage et du vocabulaire en collaboration avec les enseignants. Le petit Robert Junior a été choisi par l'équipe enseignante et servira pendant toute la scolarité du primaire. L'association aimerait pérenniser cette initiative chaque année selon ses financements.



Toute l'équipe de Sacré Charlemagne vous souhaite d'heureuses vacances

L'Association Histoire, Patrimoine et Environnement Valençois a présenté le samedi 2 avril dernier sa première publication : Valence-en-Brie et sa maison hantée.

Elle semble avoir fait le bonheur de tous les curieux présents qui ont pu l'acquérir à l'issue de l'exposé de présentation, une collation conviviale réunit ensuite les participants. La manifestation s'est poursuivie jusqu'à 18h ainsi que le lendemain par une exposition qui accompagnait la sortie de l'ouvrage. Nous remercions notre municipalité de son aide et de sa présence ainsi que tous ceux qui, par leurs souvenirs ou documents, ont aidé à la réussite de ce projet. Il est à signaler également la présence de nombreux visiteurs extérieurs au village, informés par la presse régionale.

Lors des Journées du Patrimoine des 12 et 13 septembre, une autre exposition était proposée aux amateurs d'histoire locale par une approche des Valençois engagés dans le grand conflit mondial de 1914 : Des Poilus Valençois dans la Grande Guerre, au moyen de portraits, cartes, documents divers et objets originaux retrouvés. Un peu plus d'une soixantaine de personnes en ont pris connaissance. Le lundi après-midi suivant ce sont les élèves des quatre classes de l'école de Valence qui s'y sont présentés sous la houlette de leurs institutrices. Ce fut un vrai bonheur de constater l'intérêt que ces jeunes visiteurs ont exprimés, nous ne fument pas trop de quatre personnes de notre Association, pour répondre à leurs questions. Nous remercions le corps enseignant de sa démarche et nos enfants de leur visite.



Les Journées du Patrimoine 2016 auront lieu le dimanche 11 septembre, où nous vous convierons à une sortie jusqu'au monument de M. André Taboulet, résistant local, érigé dans la forêt de Valence en limite de Pamfou. Sur place, nous verrons ensemble ce qui se passait à Valence durant l'Occupation et la fin tragique de notre chef de maquis qui était aussi le lieutenant de notre compagnie de pompiers. Cette visite, déjà effectuée en 2011, est renouvelée à la demande de certains Valençois n'ayant pu alors y assister mais également de nouveaux habitants désireux de connaître un peu plus leur village durant cette difficile période. L'organisation et ses détails seront transmis par flyers et affiches. Cette sortie est ouverte à tous sans autre distinction que celle d'avoir envie de savoir et de passer une excellente après-midi en compagnie de passionnés d'histoire locale et peut-être aussi de faire des connaissances. Retenez donc la date du 11 septembre 2016.

L'animation suivante aura lieu au printemps prochain, comme chaque année. Les dates et sujet seront annoncés au Forum des Associations.

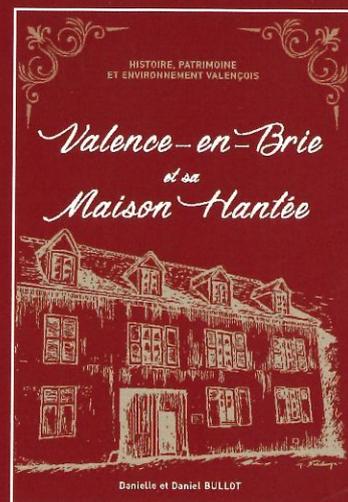
Notre Association a enrichi le patrimoine de notre église Saint-Nicolas par le don d'un crucifix, belle reproduction du XIXe siècle d'une œuvre du XVIIIe siècle.

Nous rappelons à tous ceux qui posséderaient des photos, ou des documents relatifs au village de nous en faire part, ils pourraient participer à l'illustration de divers sujets sur Valence. Une photo exposée est un morceau de vie qui renaît, cachée dans une boîte elle meurt inconnue de tous.

Nous vous souhaitons de belles et reposantes vacances espérant vous retrouver nombreux à la sortie de septembre.

Votre soutien est nécessaire à notre Association par le nombre d'adhérents et leur motivation quant à ses travaux. Pour nous rejoindre adresser-vous soit au trésorier :

**Madame Teixeira, Rue Verte, Valence-en-Brie, 09.50.42.96.38
ou bien au siège de l'Association,
20, rue Max Lafon, Valence-en-Brie, 01.64.31.89.17**



« Valence-en-Brie et sa maison hantée »

par Danielle et Daniel Bullo

176 pages avec de nombreuses illustrations
en noir et blanc et couleur

16€ (+ 4€ port si envoi)

Pour acquisition s'adresser à

HPEV, 20, rue Max-Lafon
77830 Valence-en-Brie
01.64.31.89.17
ou par mail à :
hpev77@gmail.com

Le Conseil d'Administration d'HEPV
hpev77@gmail.com

Cette année encore, une belle saison ce termine, un IMMENSE merci à vous tous pour votre fidélité auprès de notre association.

Un magnifique spectacle cette année préparé par Iris Breuil qui a fait un super boulot avec nos enfants, musiques endiablées et chorégraphies sophistiquées ont mis le feu à la salle de Valence. Nos jeunes filles étaient sublimes et ont vraiment assurées.



Vous pourrez retrouver les cours de Danse pour enfant l'année prochaine tous les mercredis de 17h à 18h pour les petits et de 18h à 19h30 pour les grands.

La Zumba, le Djembel, le Cardio'fit et le circuit minceur cette année ont rencontrés un franc succès. Un grand merci à nos profs Benoît Caffiaux, qui a arrêté sa carrière de prof de fitness chez nous après 2 belles années, et Marc MATA qui a remplacé notre cher Modeste WANDUKISA au pied levé. Bien qu'il ait assuré une belle relève, il ne poursuivra pas les cours sur Valence l'an prochain.

Vous retrouverez Marie SCRUFARI et Mélody CHEDRI la saison prochaine tous les LUNDI & JEUDI en binôme de 19h30 à 21h30 pour un cours de ZUMBA suivi d'un cours de CIRCUIT MINCEUR + un projet surprise en cours....

Enfin pour finir nous remercions tous les participants de la MASTERCLASS au profit de l'UNICEF qui a permis de récolter 300€ qui ont été reversés à l'association.

Nous vous souhaitons d'agréables vacances et vous donnons rendez vous en septembre pour une reprise sportive.



Toute l'équipe du VAAV vous souhaite d'agréables et reposantes vacances



Une belle journée d'impro-théâtre ce 11 juin à Valence !

Le 11 juin était une journée bien remplie pour la clôture de saison du LIV ! Deux beaux matchs pour tous les joueurs à la salle des fêtes de Valence en Brie, pour cette troisième saison qui s'achève.

L'après-midi, c'est le p'tit LIV qui a envahi la patinoire : âgés de 8 à 14 ans, ils n'ont pas eu froid aux yeux devant les thèmes et catégories imposés par l'arbitre : rimée, chantée, film d'horreur, fantastique, à la manière d'une fable de La Fontaine, à la manière d'un conte ... Tout autant de défis qui ont été brillamment relevés par ces graines d'improvisateurs, pour le plus grand plaisir du public.

Le soir, c'était au tour des adultes. Ce ne sont pas deux, mais trois équipes qui se sont affrontées ! Pas moins de quinze joueurs sur la scène, pour un tournoi interne : des petits nouveaux aux plus expérimentés, tous sont passés dans la « patinoire » (c'est comme ça qu'ils appellent leur terrain de jeu !) pour essayer de faire gagner leur équipe. Des rouges, des bleus et des noirs, ce sont les rouges que le public a désignés vainqueurs du tournoi ! Au-delà de la victoire, ce fut une très belle rencontre pour tous les joueurs du LIV, et un plaisir partagé avec le public, qui est sorti ravi !

Vous voulez assister à un match du LIV ? Pour cette année, c'est trop tard, mais promis, nous serons là l'année prochaine pour de nouvelles aventures ! Si vous voulez être tenus au courant des prochains événements, n'hésitez pas à nous retrouver sur les réseaux sociaux : nous sommes sur facebook, et depuis peu sur twitter ! Alors suivez-nous et vous serez informés ! Sinon, surveillez vos boîtes aux lettres, vous y trouverez aussi toutes nos informations en temps voulu.

Et pourquoi pas vous ?

Et si vos enfants s'essayaient eux aussi à ce sport, autant physique que cérébral ? Ecoute, concentration, partage, jeu, plaisir... Si votre enfant a plus de huit ans, il peut rejoindre l'équipe du p'tit LIV, qui s'entraîne tous les mercredis après-midi à l'ancienne école de Valence-en-Brie. Animées par Lucie Glinel, comédienne professionnelle, ce sont deux heures de plaisir pour les enfants autour de jeux, d'exercices, et d'improvisation.

En fonction du nombre de participants, il est possible qu'un 2ème groupe soit créé.

Les cours ont lieu le mercredi après-midi.

Et bien sûr, si vous aussi vous voulez faire de l'impro, il n'y a pas de limite d'âge ! Tous les lundis soirs, les joueurs du LIV s'entraînent pour pouvoir monter sur la patinoire !

Pour plus de renseignements, contactez Lucie au 06 74 20 06 73, ou rendez-vous le jour du forum des associations.



Sandrine CUENIN - Scrapbookeuse



Passionnée de loisirs de créatifs et plus particulièrement de scrapbooking, Sandrine CUENIN associe plaisir et travail. En effet, elle est vendeuse à domicile de produits français de loisirs créatifs SCRAP PLAISIR.

Elle anime des ateliers pendant lesquels elle partage ses techniques. Elle présente les produits SCRAP PLAISIR et vous pourrez créer ensemble des ouvrages avec lesquels vous repartirez à chaque fois.

Tous les mois elle organise un atelier à son domicile pour vous montrer les nouveautés.

Ce sont vraiment des moments de partage et de convivialité. Et si vous aussi avez envie de passer un bon moment entre amis, il vous suffit juste de la contacter

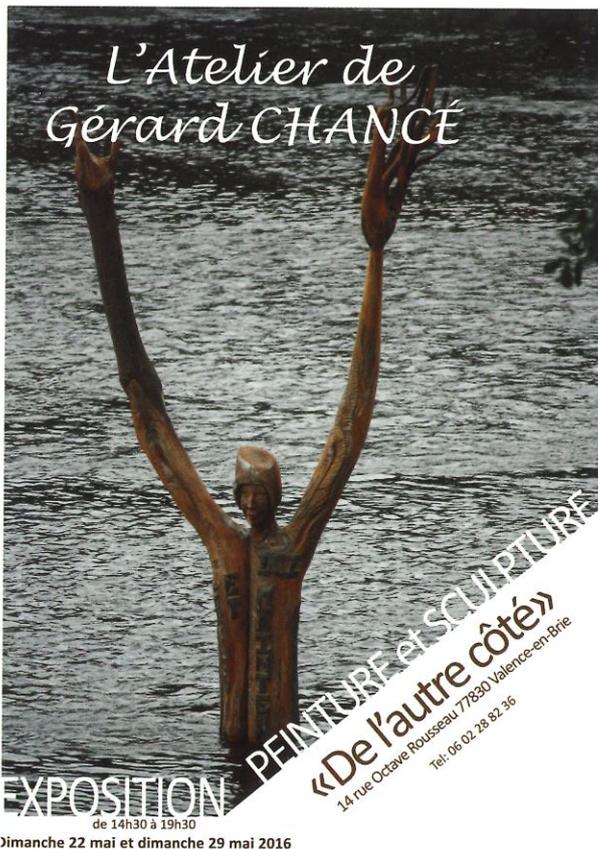
pour convenir d'une date et inviter quelques copines!



mail: sandscrap77@gmail.com
tel: 06.37.27.68.16
page fb: la passion de Nine



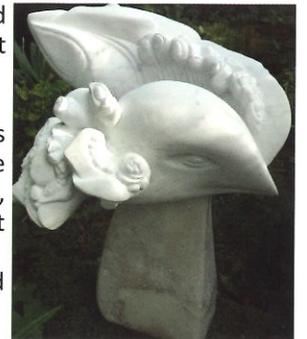
Exposition Gérard CHANCÉ



Nous tenons à féliciter Monsieur Gérard CHANCÉ pour son exposition qui était d'une grande qualité.

Ses sculptures gracieuses, émouvantes et remarquables témoignent d'une passion et ses peintures très colorées, saisissantes, et riche en émotion font preuve de beaucoup de travail.

Quoi qu'il en soit, les œuvres de Gérard CHANCÉ ne laissent pas indifférent.



Les fortes intempéries du printemps n'ont pas permis de rencontrer le succès escompté.

Nous espérons une prochaine exposition l'an prochain, dans de meilleures conditions.



EXPOSITION de 14h30 à 19h30
Dimanche 22 mai et dimanche 29 mai 2016

«De l'autre côté»
14 rue Octave Rousseau 77830 Valence-en-Brie
Tel: 06 02 28 82 36

ACTIVITÉS COMMERCIALES, ARTISANALES ET LIBERALES DE VALENCE EN BRIE

SUPERETTE DE L'ÉGLISE
Epicerie Dépôt de pain
2 place de l'église
77830 VALENCE EN BRIE
01.64.31.83.62

Jean Louis DOCEUX
Architecte DPLG
3 rue Guy Charles CROS
77830 VALENCE EN BRIE
01.43.46.82.30 / 06.63.57.94.82

Pascal FRENCHÉ
Spécialiste du parquet
6 rue Jean HADERER
77830 VALENCE EN BRIE
01.64.31.88.13

Cyril GAFFIERO
Atelier de Lutherie
15 rue Emile PARQUET
77830 VALENCE EN BRIE
06.21.38.00.30

Gérard CHANCÉ
Sculpteur
14 rue Octave ROUSSEAU
77830 VALENCE EN BRIE
01.60.70.65.49

J.P. RAYNAL CREATIONS
Concept. réalisation maquettes Pro
5 rue Jean HADERER
77830 VALENCE EN BRIE
06.75.24.44.22

Franck FOURNIER
Entreprise de Peinture
1 rue Henri GELIN
77830 VALENCE EN BRIE
01.64.31.84.74

Jean Louis GODARD
Assistance Haute Pression
19 rue Emile PARQUET
77830 VALENCE EN BRIE
01.64.31.89.22

Jean Claude ROUSSEAU
Fromage de chèvre
21 rue d'Échouboulains
77830 VALENCE EN BRIE
01.64.31.80.97

FRESSE PEINTURE
Artisan Peintre
4 rue d'Échouboulains
77830 VALENCE EN BRIE
09.63.24.75.61 / 06.74.17.22.57

Presbytère Clos st Nicolas
Chambres d'hôtes
1 rue Jean HADERER
77830 VALENCE EN BRIE
01.64.23.26.47 / 06.31.70.03.53

Couscous Tajines Gâteaux marocains
Sadia EL MAOUDJOURDI
3 rue des flamboyants
77830 VALENCE EN BRIE
01.64.31.88.81

Christophe-François PERREAU
Sculpteur sur bois
8 rue d'Échouboulains
77830 VALENCE EN BRIE
01.64.31.81.37

TISSIER Père et fils
Maçonnerie générale
17 rue Henri PELLE
77830 VALENCE EN BRIE
01.64.31.81.21

MANOIR ST HUBERT
Chambres d'hôtes
77830 VALENCE EN BRIE
06.14.41.64.28

REANIM'AUTO
Réparation Automobile
3 rue des flamboyants
77830 VALENCE EN BRIE
01.64.31.88.81

GARAGE MEMBRIVES
Réparation Automobile
Chemin de Beauregard
77830 VALENCE EN BRIE
01.64.22.35.27

Paul et Christophe ROUSSEAU
Vente de lait à la ferme
5 rue Octave ROUSSEAU
77830 VALENCE EN BRIE
01.64.31.89.53

Elodie GARCIA
Educatrice Spécialisée Libérale
07 85 94 28 24
conseil.educ77@gmail.com

Marion Eschbach-Cléris
Cabinet d'orthophonie
2, rue Max Lafon
77830 Valence-en-Brie
06 88 48 42 82
marion.eschbach@gmail.com

O'LAQUAGE
Traitement des métaux
13 Rue Octave ROUSSEAU
77830 VALENCE EN BRIE
09.67.10.30.20

AU BON BILLOT
Boucherie Ambulante 06.20.85.83.61
aubonbillot@free.fr

Jennifer BAROTTE
Photographe
15 rue Henri PELLE
77830 VALENCE EN BRIE
06.46.06.05.04
jennyhugo@live.fr

Sasu PRESTAD77
Mme Teixeira
Conseil & gestion des entreprises
prestad77@gmail.com

Sas FIPRONETT MULTISERVICES
Mme Teixeira
Nettoyage industriel
fipronett@gmail.com

Sas MS2P
M. Teixeira
Automatismes portails-portes garage
professionnels/particuliers
sasms2p@gmail.com

D LYS Café
Restaurant
32,rue André Taboulet
77830 Valence-En-Brie
Tél : 09 84 39 77 74

Chantal JACQUES
Prestataire Comptable Notaires
24 rue Henri Pelle
77830 VALENCE EN BRIE
06.71.30.34.73

JTC 77
Plomberie Chauffage
13 rue Octave Rousseau
77830 VALENCE EN BRIE
06.83.90.01.18